

Hornachos fin XVe-début XVIe siècles

Hornachos, Late 15th-Early 16th Century

Jean-Pierre MOLÉNAT

C.N.R.S. Paris

RESUMEN

Hornachos era, a finales del siglo XV, la única localidad de la Corona de Castilla poblada exclusivamente por mudéjares, excepción hecha del comendador y su séquito. El *concejo* era allí la *aljama*. Un memorial escrito poco después de la conversión forzosa señala la necesidad de construir una iglesia para que los habitantes tomen conciencia de haber cambiado de religión. No es seguro que la situación haya originado a raíz de la conquista del siglo XIII, aunque la población musulmana hubiera permanecido en el lugar, sino que debe ser consecuencia de la concesión en fecha desconocida de algún tipo de *carta puebla* por la Orden de Santiago, que era señor de la localidad.

Palabras clave: mudéjares, orden de Santiago, Extremadura, Hornachos, siglos XV-XVI

RESUMÉ

Hornachos constitue à la fin du XVe siècle l'unique localité de la Couronne de Castille peuplée exclusivement de mudéjars, à l'exception du commandeur et ses gens, le *consejo* s'y confondant avec l'*aljama*. Un rapport, de peu postérieur à la conversion forcée, souligne la nécessité de construire une église pour que les habitants aient conscience d'avoir changé de religion. Il n'est pas sûr que cette situation remonte à la conquête du XIIIe siècle, la population musulmane étant alors restée sur place, mais elle suppose, à une date inconnue, la concession d'une chartre par l'ordre de Santiago, seigneur de la localité.

Mots clé: mudéjars, ordre militaire de Santiago, Estremadure, XVe-XVIe siècles

ABSTRACT

At the end of the fifteenth century Hornachos comprised the only place in the crown of Castile populated exclusively by Mudejars, with the exception of the commander and his entourage, the council was confused with the *aljama*. A report, slightly after the forcible conversion, underlined the need to build a church to make the inhabitants aware that they had changed religion. It is not certain that this situation went back to the conquest of the thirteenth century, although the Islamic population remained at that time, but should suppose the concession of a charter at some unknown date by the order of Santiago, lord of the place.

* El presente artículo forma parte del proyecto "Andalucía, el Reino de Granada y Florencia en el siglo XV", financiado por el programa de Becas Postdoctorales del Ministerio de Educación.

On connaît l'épopée des habitants morisques de la petite ville d'Hornachos en Estrémadure, qui lors de l'expulsion des derniers musulmans d'Espagne, au début du XVIIe siècle, les conduisit jusqu'au Maroc, aux rives du Bou Regreg, où ils s'emparèrent du site de la ville de Rabat, qu'ils transformèrent en une sorte de république corsaire indépendante, qui mena la vie dure particulièrement aux navigateurs ibériques dans l'Atlantique¹.

On sait également qu'au temps des Rois Catholiques, avant le décret de conversion-expulsion de février 1502², Hornachos constituait le plus important centre mudéjar de la Couronne de Castille, payant, en 1501, au titre du *Servicio y medio servicio*, une somme plus élevée, que celles dont étaient taxées les communautés musulmanes d'Ávila et Arévalo qui la suivaient, semble-t-il, en importance, l'écart étant encore plus grand si l'on se réfère au nombre de *pechas* (unités fiscales) des différentes communautés, en 1495 et 1501³. Il y a sans doute dans cette distorsion une indication tendant à montrer que la structure de la communauté mudéjare extrême-gne était différente de celle de ses parallèles de la Meseta castillane.

À Ávila, comme sans doute dans une moindre mesure à Arévalo, le groupe de population musulmane constituait une minorité, certes conséquente, à l'intérieur d'une ville d'une population globalement supérieure à celle d'Hornachos⁴. On est conduit à penser que la population musulmane d'Hornachos était plus nombreuse que celle d'Ávila, avec un nombre de *pechas* presque double (427 contre 242 en 1501), mais en même temps d'un niveau économique bien inférieur (taxée à 12.000 maravedis contre 11.500). La contradiction entre le niveau de population estimé selon les *pechas* et la richesse supposée d'après le niveau de taxation est encore plus forte si l'on fait la comparaison avec Arévalo (427 contre 140 *pechas*, 12.000 contre 10.000 maravedis).

¹ Roger COINDREAU, *Les corsaires de Salé*, Rabat, Institut des Hautes Études Marocaines, 1948; rééd. avec préface de Mohammed ZNIBER, Rabat, La Croisée des Chemins, 1993. L'auteur montre (p. 44) que les Hornacheros, et autres "Andalous", s'installèrent en fait sur la rive gauche du fleuve, à l'emplacement de l'actuelle Rabat, désigné comme Salé-le-Neuf (*Salâ al-Gadid*) ou Le Faubourg de Salé (*Rabat Salâ*).

² Publié Miguel Ángel LADERO QUESADA, «Los mudéjares de Castilla en la Baja Edad Media», dans id., *Los Mudéjares de Castilla y otros estudios de historia medieval andaluza*, Universidad de Granada, 1989, p. 11-132, spécifiquement appendice, p. 127-130.

³ M. A. LADERO QUESADA, *op. cit.*, p. 91-100. Cet auteur considère que pour l'établissement du *servicio y medio servicio* la richesse de chaque *aljama* entrait en ligne de compte chez les répartiteurs, à la différence des *pechas* assimilables au nombre de feux (*vecindad*) (*op. cit.* p. 16 et notes 9 et 10).

⁴ Pour Ávila et son actuelle province, cf. Serafin de TAPIA SÁNCHEZ, *La comunidad morisca de Ávila*, Salamanque, 1991, première partie; «Los antecedentes y el marco espacial». Cet auteur incline à penser que les *moros* de la Moraña, dont fait partie Arévalo, étaient plus riches que nombreux (p. 60).

Bien évidemment l'estimation du niveau de la population à partir du nombre de *pechas* est très aléatoire, comme toute utilisation démographique d'une source fiscale⁵. Néanmoins, dans le cas d'Hornachos, l'on dispose d'une évaluation directe du nombre de feux existant à la fin du XV^e siècle, grâce aux livres de visite de l'ordre de Santiago, dont dépendait la localité, conservés pour cette période. Le livre de visite de l'année 1501, dit textuellement à propos d'Hornachos: «*dizese aver en esta villa seysçientos vesinos; niegan los moros aver mas de quatroçientos mrs [sic]; deve se hazer padron dellos por que no defrauden las Rentas de Vuestra Alteza*»⁶. Cette phrase, maintes fois citée, a presque aussi souvent été mal comprise. Elle n'affirmait pas que la localité aurait compté 600 feux (*vecinos*), mais rapportait seulement un on-dit, qu'il convenait de vérifier, dans une fin fiscale, par un recensement nominatif (*padrón*). Pourquoi le visiteur disait-il que les musulmans (*los moros*) prétendaient qu'il n'y avait que 400 feux ? Il faut clairement rejeter l'interprétation de la phrase, résultant d'une lecture évidemment trop rapide, selon laquelle la localité aurait compté 600 feux, dont seulement 400 feux musulmans⁷. Cette proportion aurait certes suffi à elle seule à faire d'Hornachos un cas exceptionnel en Castille, car on ne connaît pas d'autres localités d'une certaine importance où les mudéjars auraient formé la majorité de la population, en tout cas tel n'était pas le cas à Ávila ou Arévalo⁸. Mais d'autres documents disent de façon explicite que les *moros* constituaient en fait l'intégralité de la population d'Hornachos. Ainsi le Livre de visites de l'année 1494 déclarait-il qu'à Hornachos il n'y avait que des musulmans, sans une église ni une chapelle dans la bourgade et son territoire, à l'exception d'une petite chapelle située dans la forteresse, et où le commandeur et les siens

5 Ainsi, pour tous les domaines de l'ordre de Santiago en Extrémadure, Daniel RODRÍGUEZ BLANCO exprime-t-il sa conviction personnelle que le nombre de *pechas* n'inclut pas toute la population mudéjare, c'est-à-dire qu'il est inférieur au nombre de feux musulmans (*La Orden de Santiago en Extremadura (ss. XIV y XV)*, Badajoz, 1985, p. 372). Par contre, Alberto GONZÁLEZ RODRÍGUEZ n'hésite pas à déduire une population de 2.000 habitants à la fin du XV^e siècle (*Hornachos, enclave morisco. Peculiaridades de una población distinta*, Mérida, 1990, p. 43, 49)

6 Archivo Historico Nacional, Ordenes Militares, Libro 1105 C, f^o 209/LXXIII v^o.

7 Marie-Claude GERBET, *La noblesse dans le royaume de Castille. Étude sur ses structures sociales en Estrémadure (1454-1516)*, Paris, 1979, p. 470. Dans le même ordre d'idée, Ángel BERNAL ESTÉVEZ estime qu'à Hornachos «el contingente morisco fue importante, incluso mayoritario» (*Poblamiento, transformación y organización social del espacio extremeño (siglos XIII al XV)*, Mérida, 1998, p. 189).

8 Peut-être convient-il de faire une réserve pour certaines localités de l'ordre de Santiago dans la région de Murcie, notamment le Val de Ricote. A Férez, l'on affirmait en 1468, qu'il y avait auparavant 80 feux musulmans (*vecinos moros*), mais qu'il n'en restait que 30, la localité étant néanmoins en voie de repeuplement (Miguel RODRÍGUEZ LLOPIS, *Señoríos y feudalismo en el Reino de Murcia. Los dominios de la Orden de Santiago entre 1414 y 1515*, Murcie, 1986, p. 75, l'auteur entendant visiblement qu'il s'agissait de toute la population de la localité).

assistaient à la messe: «no hallaron que avía en la dicha ville, ni en su término, yglesia ni hermita, porque todos son moros, salvo vna capilleja pequeña, que está en la fortaleza, e que oye misa el comendador e los suyos»⁹.

Cette affirmation est corroborée par les documents qui montrent qu'il n'existait pas d'autre organisation municipale (*concejo*) à Hornachos que celle de la communauté musulmane, l'*aljama de moros*. Celle-ci, à la veille du décret de février 1502, se trouvait en procès, sur une question de limites territoriales (*términos*) pour le pâturage, avec la localité voisine d'El Campillo, qui dépendait comme Hornachos de la commanderie de l'ordre de Santiago localisée dans cette dernière¹⁰. Il est clair que, s'il y avait eu une organisation municipale chrétienne à Hornachos, c'est elle qui aurait été concernée par ce genre d'affaire. En avril 1501, l'*ejecutoria* de la sentence prononcée par le Conseil des Ordres et confirmée en appel par quatre juges commissaires spécialement désignés, était rendue en faveur du *concejo* d'El Campillo, contre «el *conçejo y aljama de los moros de la villa de Hornachos*», représenté par son procureur, Hamete Bordila¹¹, le *concejo* d'Hornachos se confondant par conséquent avec son *aljama de los moros*. Hors cette confusion de la municipalité (*concejo*) avec l'organisation de la communauté musulmane (*aljama*), et le nom même du procureur, rien pourtant dans ce procès ne viendrait révéler le caractère exceptionnel d'Hornachos.

On ne sait pas grand chose sur les habitants d'Hornachos, musulmans avant 1501, et sur leurs activités. En 1473, Abraham Merino, *moro, vecino* d'Hornachos, était en affaire avec maestre Yuçaf Mellado, *moro, vecino* de Madrid, et présent dans cette ville, les deux associés vendant des bovins à un boucher chrétien¹². On ne s'étonnera pas d'une telle activité de maquignon de la part de l'habitant d'Hornachos,

9 AHN, Ordenes Militares, Libro 1101 C, f° 158. Nous suivons la transcription d'Aurora RUIZ MATEOS, *Arquitectura civil de la Orden de Santiago en Extremadura: la casa de la encomienda. Su proyección en Hispanoamérica*, Madrid, 1985, p. 340 des microfiches jointes.

10 AGS -RGS, XI-1500, f° 177: «*Aljama de Hornachos. Año iVd años. Carta de enplazamiento al concejo del lugar del Canpillo, puesta en seguimiento de la apelación que hizo el procurador del aljama de los moros de Hornachos. Don Fernando e doña Ysabel etc. a vos el conçejo alcaldes regidores ofiçiales e omes buenos del logar del Canpillo de la encomienda de Hornachos, salud e gracia. Sepades que Hamete Bordida (?), moro, en nonbe como procurador del aljama de los moros de la dicha villa de Hornachos, se presento ante nos en greare do de suplicaçion (...) de una sentençia que contra la dicha aljama de Hornachos y en vuestro favor diz que dieron e pronunçiaron los del nuestro consejo de las ordenes, por qual diz que revocaron otra sentençia dada e pronunçiaada por el bachiller Diego de Salmoron, alcalde mayor de la provinçia de Leon, sobre çiertos terminos, segund que mas largamente en la dicha sentençia se contiene...*» (Grenade, 23/11/1500). XII-1500, f° 137: Citation au *concejo* d'Hornachos à se présenter devant les juges commissaires nommés pour déterminer sur l'appel de la sentence présentée par la villa d'El Campillo, prononcée par le Conseil des Ordres sur question de *términos*. Hornachos est représentée par Hamete Bordila et El Campillo par Alonso Hernández Talaverano (Grenade, 14/12/1500).

11 AGS - RGS, IV-1501, sans f° (Grenade, 3 avril 1501).

étant donné la situation de celle-ci dans une région de pâturages, à proximité de la riche zone de la Serena.

Hamete Bordila, *moro*, *vecino* d'Hornachos, le même probablement que l'on verra ensuite agir comme procureur du *concejo y aljama* d'Hornachos, apparaît en 1493, lorsqu'il est acquitté de l'accusation d'avoir donné la mort à un autre habitant de la même bourgade¹². Durant la même année, sans doute encore le même Hamete «Borvilla», *vecino* d'Hornachos, faisait appel d'une sentence concernant ses dettes envers le bachelier Ramos, qui avait été condamné comme hérétique, et Alvaro de Cota, dont les biens avaient été confisqués¹³.

La même année, un certain Mahoma de Hornachos, habitant de Madrid, se plaint des désagréments qu'un autre *moro*, Açan Nebeli, a fait subir à l'un de ses serviteurs¹⁴. On y verra, outre la manifestation des querelles internes à la *morería*¹⁵, la confirmation des relations établies entre les communautés musulmanes d'Hornachos et de Madrid, déjà mises en lumière par un précédent document.

En 1500, les dettes de «*Ahea moro, vesino del lugar de Hornachos*» envers Vasco Arnallo, décédé, et le bachelier Arnallo, frère et héritier de ce dernier, ne nous apportent pas grand renseignement sur la localité¹⁶.

Bien qu'il y ait eu, avant 1501, une vingtaine d'*alfaquies* à Hornachos, selon le rapport non daté demandant la construction d'une église («*donde avia veynte alfaquies menester son algunos clerigos*»), le niveau de connaissance de ces spécialistes de la Loi islamique encadrant leur coréligionnaires dans la pratique de leur reli-

12 Le 13 septembre 1473, à Madrid, Pedro Fernández de Pinto, fils de Diego Fernández de Pinto, *carnicero*, *vecino* de Madrid, reconnaît une dette de 3.500 maravedis, pour ce motif, payables d'ici à la Noël à venir, envers les deux *moros*, celui de Madrid, absent, et celui d'Hornachos, présent (Archivo Histórico de la villa de Madrid, minutas de escribanos 1473-93, f° 20 v°).

13 Le 31 août 1493, à Barcelone, les souverains ordonnent de mettre à exécution la sentence rendue par le licencié Francisco de Molina, du Conseil du maître de Santiago, après enquête du licencié Gallego, du même Conseil, acquittant Hamete Bordila (RGS VII-1493, f° 108).

14 Le 29 juillet 1493, à Barcelone, le Conseil de l'Inquisition ordonne au bachelier Andrés de Torquemada, inquisiteur de la province de León et l'évêché de Badajoz, et au bachelier Escudero, *vecino* de Llerena, de trancher sur la requête d'Hamete Borvilla (RGS VII-1493, f° 288).

15 Lettre royale à Cristobal de Toro, corregidor de Madrid, à Açan Nebeli, *moro*, et à Alonso Pérez de la Plazuela, *escribano*, sur la requête de Mahoma de Hornachos, *vecino* de Madrid, concernant les désagréments que ledit Nebeli a fait subir à un serviteur nommé Amandelo dudit Mahoma Hornachos et de son frère, Mahoma de Açan, également *vecino* de Madrid (Valladolid, 13 octobre 1493). RGS X-1493, f° 258.

16 Sur les dissensions internes aux *morerías* de Castille, cf. J.-P. MOLÉNAT, «Les "vieux mudéjars" de Castille face à la justice des Rois Catholiques, selon les sentences exécutoires de la Chancellerie de Valladolid (1486-1502)», dans *Ponencias IV Congreso Internacional de Civilización Andalusí. Homenaje al ilustre arabista D. Emilio García Gómez, 3-5 marzo 1998*, t. 2, Université du Caire, 1998, p. 27-40.

17 Lettre royale au gouverneur du *maestrazgo* de Santiago dans la province de León, sur la plainte du bachelier Arnallo (Grenade, 23 novembre 1500). RGS XI-1500, f° 177.

gion ne devait pas être très élevé. C'est du moins ce que suggère le fait que, dans une affaire de succession entre *moros* de Plasencia, dans les dernières années du XV^e siècle, il ait été fait appel à une commission d'*alfaques* d'Ávila, Ségovie et, sans doute, Trujillo, puis à une autre de la Grenade fraîchement conquise et encore soumise au régime du mudéjarisme, mais non point d'Hornachos, pourtant relativement proche, en tout cas moins distante que les deux premières villes citées¹⁸.

En 1502, une partie des musulmans d'Hornachos, comme d'autres de leurs frères en religion des domaines de l'ordre de Santiago en Estrémadure, préférèrent tout d'abord l'exil au baptême, et vendirent en conséquence leur biens, dans l'intention de préparer leur départ. Mais ils ne tardèrent pas à changer d'option et à demander en conséquence à récupérer ce qu'ils avaient vendu, ce pourquoi ils obtinrent une lettre des souverains (cf. document, appendice I)¹⁹. Un an plus tard, ils négociaient encore, par l'intermédiaire de leur procureur à la Cour, nommé Luis Zapata de los Paños, la restitution des *castellanos* d'or qu'ils avaient payés au titre de l'année 1502, et dont les souverains leur avait fait grâce après leur conversion (Appendice II).

On peut se poser la question de savoir si le revirement les conduisant à accepter finalement le baptême s'était produit après un départ qui leur aurait montré les désagréments de l'installation sur l'autre rive du Détroit de Gibraltar, ou dans d'autres régions, et un retour rapide dans la Péninsule, ou sans qu'ils aient connu une telle expérience. La date de la lettre royale de juin 1502, outre que celle-ci ne comporte pas d'allusion à cet aller-retour supposé, ne laisse guère le temps nécessaire pour qu'il ait pu se produire, d'autant que la sortie aurait dû se faire par les ports de Biscaye et que la destination africaine comme celle de l'empire turc était interdite, selon les termes de l'édit de février 1502, stipulant : «*porque nos tenemos guerra con los moros de Africa e con los turcos, asy mesmo mandamos e defendemos que no puedan yr ni vayan a las partes de Africa ni a las tierras del turco so la dicha pena de muerte e de confiscacion de bienes para la dicha nuestra camara*»²⁰. On supposera donc un changement d'intention réalisé sur place, faisant accepter le baptême comme une formalité nécessaire pour éviter l'exil. La clause de l'édit d'expulsion-conversion spécifiant qu'il s'appliquait aux garçons de plus de 14 ans et aux

¹⁸ J.-P. MOLÉNAT, «*Alfaques* anonymes dans la Castille des Rois Catholiques. Une affaire de succession entre *moros* d'Estrémadure dans les dernières années du XVe siècle», à paraître dans A. ECHEVARRÍA et D. SERRANO (dirs.), *Biografías mudéjares*, Madrid, CSIC.

¹⁹ On relève la dissymétrie dans la requête: il y a d'une part la *villa* d'Hornachos en tant que telle et d'autre part les «chrétiens nouvellement convertis de la province de León». Alors qu'à Hornachos les mudéjars, désormais officiellement convertis, constituaient le *concejo*, la situation n'était pas la même dans les autres localités dépendant de l'ordre en Estrémadure.

²⁰ M. A. LADERO QUESADA, op. cit. p. 129. L. P. HARVEY pense par contre que l'émigration vers l'Afrique du Nord était encore permise (*permissible*) dans une première étape (*Muslims in Spain, 1500 to 1614*, Chicago-Londres, The University of Chicago Press, 2005, p. 370).

filles de plus de 12 ans laisse penser, bien que cela ne soit pas explicité, que l'on interdit le départ des mineurs de ces âges. La séparation forcée d'avec leurs enfants dans le cas de l'exil aurait été un puissant motif pour inciter les adultes à renoncer à partir et à l'acceptation du baptême. Une fois le sacrement accepté, de bonne foi ou avec toutes les réserves qu'explicitera quelques années plus tard le texte fameux dit de la fatwa du mufti d'Oran²¹, il ne pouvait plus être question de revenir en arrière, c'est à dire d'envisager à nouveau le départ, sinon clandestinement, avec tous les périls encourus. La vente de leurs biens leur était désormais impossible, une pragmatique de la reine, datée du 17 septembre 1502, interdisant aux nouveaux convertis non seulement de partir du royaume, mais encore de vendre leurs biens immeubles dans l'espace de deux années²². Mais surtout les périls encourus dans la fuite étaient considérables. Le principal de ceux-ci consistait dans la réduction en esclavage au cas où ils seraient pris. L'exemple en est fourni par la liste de 35 esclaves originaires d'Hornachos vendus aux enchères à Séville entre le 29 mai et le 3 juin 1504. Désignés par leur nom chrétien, suivi de l'ancien nom musulman (cf. Appendice V), ils avaient par conséquent accepté le baptême avant de se raviser et de prendre la fuite. Ceux-là avaient été pris au Portugal (*A Pedro Muñiz, vecino de Merida, por los gastos que hizo en seguir y prender a los esclavos que se fueron de Hornachos. Los hizo prender en Portugal. Le paga por cédula de sus altezas 25.540*), ce qui suppose la collaboration des autorités lusitaniennes²³, qui n'a rien pour surprendre puisque Dom Manuel avait formulé son édit d'expulsion-conversion contre ses propres *moros* dès décembre 1496, en devançant donc sur ce point les Rois Catholiques²⁴.

On n'en déduira pas pourtant que tous les *moros*, ou presque, d'Hornachos aient opté définitivement pour la solution du baptême plutôt forcé. La chute de la population, au premier tiers du XVI^e siècle, par rapport à celle des dernières années du XV^e siècle, suggérerait plutôt le départ d'une partie appréciable des habitants en 1501, bien que l'on ne puisse pas légitimement apprécier le nombre de ceux qui choisirent l'exil au tiers d'entre eux, selon la proportion de la chute démographique

21 J. CANTINEAU, «Lettre du moufti d'Oran aux musulmans d'Andalousie», *Journal Asiatique* 210 (1927), p. 1-17.

22 RGS IX-1502, f° 51. M. A. LADERO QUESADA, *op. cit.*, p. 131-132.

23 Archivo General de Indias, Contratación, leg. 4674. Comptes du trésorier de la *Casa de Contratación*, Sancho de Matienzo, année 1504. Nous remercions Miguel Ángel Ladero Quesada qui nous a aimablement communiqué ses notes et autorisé à les utiliser.

24 Maria Filomena Lopes de BARROS, *Tempos e espaços de mouros. A minoria muçulmana no Reino Português (séculos XII a XVI)*, Lisbonne, Fundação Calouste Goulbenkian-Fundação para a Ciência e a Tecnologia, 2007. François SOYER, *The Persecution of the Jews and Muslims of Portugal. King Manuel I and the End of Religious Tolerance (1496-7)*, Leyde, Brill, 2007.

qui aurait été enregistrée entre 1501 et 1508²⁵, d'autres facteurs ayant pu jouer, notamment la crise frumentaire et épidémique bien connue de la première décennie du nouveau siècle²⁶. Mais le rapport du chapelain royal Alvar López, qui avait eu la tâche d'instruire les convertis d'Hornachos dans leur nouvelle religion (appendice III) est formel sur le point qu'un certain nombre des habitants d'Hornachos, précédemment *moros*, sont partis, si certains sont revenus («*algunos que se fueron y se bolvieron*») et que d'autres, qui ont envoyé leurs enfants hors du royaume, sont suspectés encore de vouloir partir («*tienen enbiados sus hijos y ay sospecha de su yda*»).

La question reste posée, non résolue par les documents connus jusqu'à présent, comme par ceux que nous présentons ici, de savoir comment avait pu se former cette localité si exceptionnelle, exclusivement musulmane à l'intérieur d'un royaume où les *aljamas* mudéjares ne représentaient jamais qu'une minorité dans les localités et les villes où elles étaient implantées, même dans les cas peu nombreux, où le rapport numérique leur était un peu moins défavorable qu'à l'ordinaire.

Il est difficile de trancher entre l'hypothèse d'une population musulmane restée sur place au moment de la conquête chrétienne du XIII^e siècle, et celle de la concentration en ce point, postérieurement à la conquête, d'éléments de provenances diverses, dont un certain nombre de captifs ramenés d'Andalousie et ultérieurement libérés sans possibilité de retour vers la terre d'Islam. À vrai dire, l'une et l'autre supposition se heurtent à des difficultés. Pourquoi, dans le cas précis de cette localité unique, la population musulmane aurait-elle choisi de rester au moment de la conquête, alors que l'on voit partout ailleurs, au moins dans l'espace de la conquête castillano-léonaise, une fuite généralisée de la population musulmane devant

25 R. RODRÍGUEZ BLANCO, *op. cit.*, p. 371, 379. A. GONZÁLEZ RODRÍGUEZ, *op. cit.*, p. 49. On peut encore avoir un léger doute sur la réalité de la chute de la population à Hornachos les deux chiffres mentionnés pour Hornachos (600 feux en 1501, 400 en 1508) reproduisant ceux de la fourchette avancée par la visite d'Hornachos en 1501 dans la phrase citée plus haut.

26 Voir dans le volume édité par Hipólito Rafael OLIVA HERRER et Pere BENITO I MONCLÚS, *Crisis de subsistencia y crisis agrarias en la Edad Media*, Séville, 2007, trois articles relatifs à la crise agricole et à la peste de la première décennie du XVI^e siècle, respectivement en Vieille Castille et en Andalousie. On peut encore rappeler le travail d'Eduardo IBARRA Y RODRÍGUEZ, *El problema cerealista en España durante el reinado de los Reyes Católicos (1475-1516)*, Madrid, 1944. Pour l'Estrémadure, M. C. GERBET, *op. cit.*, p. 63-66.

27 On relève que Julio GONZÁLEZ, qui affirme à plusieurs reprises la reddition d'Hornachos par pacte entre Ferdinand III, ou les chevaliers de Santiago, et les habitants musulmans, représentés par leur «*aljama de viejos*», en 1234 ou 1235, ne donne à aucun moment de référence sur ce point (*Reinado y diplomas de Fernando III. I. Estudio*, Cordoue, 1980, p. 321, 402, 425). La supposition selon laquelle la source sur laquelle s'appuierait Julio GONZÁLEZ sans la citer se situerait dans une chronique est infirmée par l'affirmation péremptoire d'A. GONZÁLEZ RODRÍGUEZ (*Hornachos, enclave morisco*, p. 42) que la prise d'Hornachos n'est mentionnée dans aucune chronique, cet auteur voyant dans le silence des sources la preu-

l'ennemi descendu du Nord²⁷ ? Et l'on se gardera d'omettre sous cet aspect la révolte mudéjare de 1264 en Andalousie, qui a laissé les campagnes, comme les villes, du Guadalquivir plus vidées encore de population musulmane que les autres contrées de la Couronne de Castille²⁸. Inversement, pourquoi se seraient concentrés en ce lieu, comme cela se produira au *XVI^e* siècle avec les morisques, des musulmans originaires de tous les horizons ?

Les deux hypothèses ne sont d'ailleurs pas exclusives l'une de l'autre: on peut imaginer qu'en un point où serait demeuré, par exception, un groupe relativement nombreux de musulmans n'ayant pas choisi la fuite, seraient venus s'en agglomérer d'autres, de provenance diverse. Même ainsi, la réponse proposée ne paraît pas satisfaisante, car elle ne résoud pas l'énigme fondamentale posée par le cas d'Hornachos à la fin du *XV^e* siècle, celui d'une localité exclusivement musulmane, sans un élément de population chrétienne pour constituer un *concejo* distinct de l'*aljama*. A notre avis, un élément supplémentaire doit être supposé pour cette situation ait pu se produire: la volonté qu'il en soit ainsi de l'ordre de Santiago, seigneur de la localité depuis la donation que lui en avait faite Ferdinand III en 1235²⁹. A un moment inconnu situé entre cette date -peut-être seulement celle là même-et les années 1470, où Hornachos apparaît à nouveau dans les documents, selon toute vraisemblance déjà constituée dans son exceptionnalité, les chevaliers de Santiago ont dû, dans la perspective d'attirer, ou de fixer sur place, une main d'œuvre susceptible d'exploiter leurs terres, concéder une charte³⁰ donnant aux musulmans qui

ve d'une reddition négociée et de la permanence de la population musulmane. A. ECHEVARRÍA cite une mention d'Hornachos en 1234, avec possibilité pour les *moros* de rester après la conquête, sans référence («Mudéjares y moriscos», dans M. J. VIGUERA (dir.), *El reino nazari de Granada (1232-1492)*= *Historia de España Menéndez Pidal*, t. VIII****, Madrid, 2000, p. 365-442, spécifiquement p. 372). Juan Luis de la MONTAÑA CONCHIÑA affirme que «la consecución de Hornachos se hizo tras un pacto de pleitesía», sans donner d'autre référence que Julio González et Alberto González (*La Extremadura Cristiana (1142-1350). Poblamiento, poder y sociedad*, Cáceres, 2003, p. 149). Ne serait-il pas aussi, ou plus logique, d'admettre que le silence des sources sur la prise d'Hornachos s'explique par un abandon de la position par ses défenseurs et ses habitants dès avant l'arrivée des conquérants ?

²⁸ Manuel GONZÁLEZ GIMÉNEZ, «Andalucía en tiempos de Alfonso X. Estudio histórico», dans id. (éd.), *Diplomatario andaluz de Alfonso X*, Séville, 1991, p. XXVII-CXVIII, notamment p. LXVII: «más numerosos que los mudéjares expulsados debieron ser los que optaron por abandonar un territorio que ya no consideraban seguro».

²⁹ Le 22 avril 1235, à Tolède, Ferdinand III donne la *villa* d'Hornachos à l'ordre de Santiago: «*villam villam que dicitur Fornachos, cum montibus, fontibus, riuus, aquis, pratis, pascuis, uineis, terris cultis et incultis, arboribus, et cum pertinenciis suis, et cum omnibus terminis suis quos habebat tempore sarraceno-rum*» (J. GONZÁLEZ, *Reinado y diplomas de Fernando III*, t. 3: *Documentos (1233-1253)*, Cordoue, 1986, n° 553, p. 69).

³⁰ Leonard Patrick HARVEY parle d'un "accord tacite" entre les ordres (sic) et les colons mudéjars à propos d'Hornachos (*Islamic Spain, 1250 to 1500*, Chicago-Londres, The University of Chicago Press, 1990, p. 71).

s'établiraient là, ou y demeureraient, l'exclusivité de leur occupation, ainsi que de l'exploitation et de la représentation du lieu, selon une formule qui n'est pas inconnue dans une autre région, si elle n'y a pas produit de résultats à la même échelle. Ainsi dans la région de Murcie, où l'ordre de Santiago était bien implanté, sinon à l'égal de la situation qui prévalait en Estrémadure, les communautés mudéjares n'étaient pas les héritières de celles des musulmans du XIII^e siècle mais résultaient de *cartas-pueblas* concédées à un moment quelconque des XIV^e et XV^e siècles³¹.

Ainsi les conditions préalables pour les gros problèmes que posera Hornachos aux autorités espagnoles au XVI^e siècle, et au delà, se trouvent-elles déjà établies à la fin du XV^e siècle. Les chevaliers de Santiago en laissant, ou même en faisant, se constituer un noyau exclusivement mudéjar dans leur domaine, ont donné aux musulmans d'Hornachos la capacité de résistance dont ils sauront faire preuve longtemps.

APPENDICE

1

1477, agosto

La reine Isabelle s'adresse aux cinq répartiteurs du servicio y medio servicio du par les communautés musulmanes du royaume de Castille, sur la requête de celle d'Hornachos disant que, comme les autres aljamas de l'ordre de Santiago, elle est exempte de cet im-pôt par privilège accordé par les souverains précédents (Séville, 26/8/1477).

(Archivo General de Simancas [dorénavant AGS], Registro General del Sello [dorénavant RGS] VIII-1477, f° 426).

Doña Ysabel por la gracia de Dios etc. A vos maestre Lope e maestre Hançe³², moros, moradores en la villa de Madrid, e a vos maestre Iuçaf de Talavera e maestre Maomad de Talavera, moros, moradores en la çibdad de Segovia, e a vos maestre Amete Carreton, moro morador en la villa de Valladolid, repartidores del serviçio e medio serviçio de las aljamas de los moros de Castilla que he de aver e a cada uno e a qualquier de vos a quien esta carta fuere mostrada. Sepades quel aljama de los moros de Hornachos logar de la horden de Santiago me fiso relacion disiendo que vosotros los dichos repartidores del dicho serviçio e medio serviçio les aveys agora nuevamente repartido çierta contia de maravedis en quenta del dicho serviçio e medio serviçio e medio serviçio que este presente año de la data desta mi carta me avedes a dar, lo qual dis que la dicha aljama de Hornachos ni las otras aljamas de la horden de Santiago non lo acostunbraron de pagar porque disen que tienen privilegios

31 M. RODRÍGUEZ LLOPIS, *Historia de la Región de Murcia*, Murcie, 1998, p. 213.

32 sic, sans doute corriger en «Hamete».

de los señores reyes mis predecesores e disen que sy lo tal oviesen de pagar se les seguiria grande agravio e daño e me suplicaron les mandase proveer con Remedio de justia o como la mi merced fuese, e tovelo por bien. Por que vos mando que veades los previlegios que asi disen que tienen e si fallardes que las dichas aljamas de la dicha horden de Santiago non deven pagar los dichos maravedis que les aviades Repartido los quitedes del dicho Repartimiento e los carguedes por las otras aljamas de los moros destos mis Regnos por manera que de los maravedis que me avedes a dar e pagar del dicho servicio e medio servicio non me pongades descuento alguno. Pero si contra esto que dicho es alguna cosa quisierdes desir o alegar de vuestro derecho por que lo non devades asi faser e conplir, por esta mi carta vos mando que del dia que vos fuere mostrada o della supierdes en qualquier manera fasta quinse dias primeros siguyentes parescades ante mi en la mi corte doquier que yo esta e vos presentedes ante los dichos mis contadores mayores a desir e alegarde vuestro derecho e sy parescierdes oyr-vos-han e guardaran vuestro derecho. En otra manera non pareciendo despues de conplido el dicho plaso mandare oyr a la dicha aljama y a su procurador en su nombre en vuestra ausencia e Rebeldia se fara lo que sea de derecho. E non fagades ende al so pena de la mi merced e de dies mill maravedis para la mi camara. E mando so la dicha pena a qualquier escrivano publico que para esto fuere llamado que de ende al que vos la mostrare testimonio signado con su signo porque yo sepa en como se cumple mi mandado. Dada en la muy noble e muy leal çibdad de Sevilla a veynte e seys dias del mes de agosto año del nascimiento de nuestro señor Ihesu Christo de mill e quatroçientos e setenta e siete años. Yo la Reyna. Yo Fernand Alvares de Toledo secretario de la Reyna mi señora la fise escrevir por su mandado.

2

1502, junio 7. Toledo

Les Rois Catholiques, à la requête de la ville d'Hornachos et d'autres nouveaux convertis des domaines de l'ordre de Santiago en Estrémadure, ordonnent au gouverneur de la province de León de faire restituer aux nouveaux chrétiens les biens qu'ils avaient vendus, contre le remboursement du prix qu'ils en avaient touché.

(Tolède, 7 juin 1502. AGS, RGS VI-1502, sans f°).

La villa de Hornachos. Al governador de la provincia de Leon que haga restituyr a los christianos nuevos los bienes que vendieron tornando los presçios que les dieron por ellos.

Don Fernando e doña Ysabel etc. A vos el nuestro governador de la horden de Santiago en la provincia de Leon o a vuestro alcalde en el dicho ofiçio e a cada uno de vos a quien esta nuestra carta fuere mostrada o el traslado della sygnado de escrivano puvlico, salud e graçia. Sepades que por parte del concejo de la villa de Ornachos e de los christianos nuevamente convertidos a nuestra santa fe catolica de la dicha provincia de Leon nos fue fecha relacion por su petiçion que ante nos en el nuestro consejo fue presentada, diziendo que al tiempo que nos mandamos dar e dimos una nuestra carta e pramatica sençion que fue pregonada que todas la presonas que fuesen moros saliesen de nuestros reynos, diz que ellos vendieron muchos bienes e fasyenda por menos preçio de lo que valia e que despues ellos se con-

vertieron a nuestra santa fe catolica e diz que para sostener e mantener sus casas e sus mugeres e hijos ellos tienen necesidad de los dichos bienes que asy venieron porque de otra manera diz que no se podrian sostener e por su parte nos fue suplicado e pedido por merçed çerca dello les mandasemos proveer mandando que lybrenmente les fuesen tornados e restituydos los dichos sus bienes que ovieron vendido despues quel dicho pregon fue dado o como la nuestra merçed fuese. Lo qual visto por /v^o/ los del nuestro consejo e con nos consultado fue acordado que deviamos mandar dar esta nuestra carta en la dicha rason e nos tovimos lo por bien. Por que vos mandamos a todos e a cada uno de vos que si por parte de los dichos christianos nuevamente convertidos fuere pedido ante vos dentro de çiento e ochenta dias primeros siguientes los quales corran e se cuenten desde oy dia de la data desta nuestra carta en adelante a las personas que compraron dellos los dichos bienes para que se los fagays tornar e restituyr constringays e apremieys a las personas que asy los ovieren comprado que se los tornen e restituyan libre e desenbargadamente tornando los dichos christianos nuevamente convertidos a las dichas personas los maravedis que por ellos les ovieren dado e pagando les mas todo lo que en los dichos bienes ovieren mejorado e mandamos que las dichas personas que asy ovieren comprado los dichos bienes gozen de los frutos e rentasque los tale bienes ovieren rentado desde el tiempo que los compraron fasta que los dichos bienes sean restituydos a los dichos christianos nuevos e no fagades ende al etc. Dada en la çibdad de Toledo a syete dias del mes de junio año del señor de mill e quinientos e dos años. Don Alvaro. Johannes episcopus Carthaginensis. Petrus doctor. Johannes liçenciatus. Liçenciatus Çapata. Fernandes Tello liçenciatus. Liçenciatus Meyra. Liçenciatus Polanco. Escrivano Castaneda.

3

1503, agosto 12. Alcalá de Henares

La reine Isabelle ordonne à Martín de Salinas, trésorier, de payer à Luis Zapata de los Paños, procureur des habitants d'Hornachos nouvellement convertis, 3.500 maravedis comme aide à la dépense faite par lui à la Cour pour le paiement à ces nouveaux convertis des castellanos de l'année 1502, dont le roi et elle leur ont fait grâce pour s'être convertis.

(AGS, Casa y descargos, leg. 3, f^o 231).

La Reyna. Martin de Salinas, thresorero de mis descargos, yo vos mando que, de qualesquier maravedis de vuestro cargo, dedes e paguedes a Luys Çapata de los Paños, procurador de los vezinos nuevamente convertidos de la villa de Hornachos, o a quien su poder ouiere, tres mill e quinientos maravedis de que yo le fago merçed para ayuda del gasto que a fecho en mi corte andando negoçiando en el avdiencia de mis descargos que se pague a los dichos nuevamente convertidos los castellanos que pagaron de quinientos e dos, de que el Rey mi señor e yo les ovimos fecho merçed por otra nuestra çedula por que se convirtieron a nuestra santa fe catolica de dadgelos. E pagadgelos en dineros contados e tomad su carta de pago o de quien el dicho su poder oviere con la qual e con esta mi çedula tomando la Razon della Iohn Lopez mi secretario e contador mando que vos sean Resçibidos en cuenta e non fagades ende al. Fecha en la villa de Alcalá de Henares a doze dias jullio e quinientos e tres años. La Reyna. Por mandado de la Reyna Gaspar de Grizio.

Hacia 1503

Un rapport, sans année, adressée à la reine, sans aucun doute Isabelle la Catholique, insiste sur le nécessité de construire une église à Hornachos pour les nouveaux convertis, parce que, dans le cas où on leur dirait la messe dans leur ancienne mosquée, ils n'au-raient pas conscience d'avoir changé de religion.

(AGS, Cámara-pueblos, leg. 9/177bis. Bref extrait cité par D. Rodríguez Blanco, *op. cit.*, p. 378).

Muy Poderosa señora:

A Vuestra Alteza he escripto la nesçesidad que ay de yglesia en la villa de Hornachos para poner en devoçion aquella gente nuevamente convertida, porque non teniendo yglesia y oyendo misa en las mezclitas tales y tan astrosas entre aquellas peñas, no dubdo que traygan a la memoria la ley que primero tovieron y me aprovecha a mi poco ponerles predicadores y mi enseñanza, que nuestro señor sabe quanto yo en ello he trabajado, gastando de mi propio sudor, Dios lo resçiba, y con gana de su dotrina he deseado se hiziese aquella yglesia, y para ello he pensado remedios que a Vuestra Alteza no costase nada que se predicasen los casos por la fabrica della como se predicen en otros obispados para la fabrica de sus yglesias, y para este bien tengo yo poder e abtoridad, y non lo he fecho, esperando el mandado y decreto de Vuestra Alteza, y non me ha mandado responder a mis cartas que lo tengo de haser syn su mandado, por que segund la virtud de la obidiençia mas aprovecha quel sacrificio, y a esto se conforma mi conçiencia y voluntad, suplico a Vuestra Alteza me mande responder por que sepa a donde ha de yr este cuydado que en verdad los trabajos pasados y los que tengo y me han venido por su seruiçio me han tanto agujjado que grand limosna y consuelo haria Vuestra Alteza dar alguna partezilla o rincon donde pudiese concluir mis dias como lo ha fecho a otros y hase que a mi paresçer non han tanto seruido ni dexado su asiento como por su seruiçio y mandado yo lo dexe. Algunos se han ydo de Hornachos allende, y he fecho pregonar que ... (une ligne illisible à cause du pli) ... algunos que se fueron y se boluieron y es...vea Vuestra Alteza si mande que se les ponga... pena aquellos que ay presunçion y no de credito a los que van alla que algunos paresçen angeles de luz y tienen enbiado sus hijos y ay sospecha de sy yda, unas casas quedaran alli de los que se fueron, si Vuestra Alteza es seruida que sean para los clerigos que han de resydir, por que los quarenta e çinco mill maravedis que dauan a los clerigos los mandaron quitar y la ofrenda no es para mantener medio clerigo y las premiçias ay treynta fanegas de pan ogaño y aun mandaron que no se anexasen al beneficio que en la çedula de Vuestra Alteza manda que las lleue este año y este otro para ayuda de mi costa, y en... de alli es harto y largo de contar, porque tanta gente nueuamente convertida syn yglesia y sin libros donde avia veynte alfaquies menester son algunos clerigos sy los resydi... a lo menos en las fiestas porque no escarnescan el sacramento nin el ofiçio de Dios, Dios resçiba lo que yo he trabajado y gestado por cunplir estas fiestas y sienpre trabajare aun que me paresçe que Vuestra Alteza deue mandar ver lo uno e lo otro y proueer como fuere seruiçio de Dios y suyo y remitir lo que le paresçiere a mi confiança y asy quede rogado por la vida y muy real estado de Vuestra Alteza que nuestro señor prospere a su santo seruiçio con mas reynos e señorios como su real coraçon desea. De Villafranca a VIII^o de agosto. Contino, capellan y orador de Vuestra Alteza que sus muy reales manos besa. Aluar Lopes prouisor.

5

1504, mayo y junio

Détail de la vente des 35 esclaves (15 hommes et 20 femmes) originaires d'Hornachos, faite aux enchères publiques à Séville, entre le 29 mai et le 3 juin 1504, auparavant gardés à l'arsenal (las atarazanas) de la ville, durant 50 jours, leur entretien durant une partie de ce temps ayant été payé par maestre Diego, borceguinero, habitant (vecino) de Séville, et d'autres nouveaux chrétiens, auparavant moros, pour que la vente soit retardée afin que des parents à eux viennent les racheter (el qual sobreseymiento pidio el dicho maestre Diego diciendo que haria saber en Hornachos como se avien de vender para que viniesen parientes suyos a los comprar).

(Archivo General de Indias. Contratación, leg. 4674. Transcription M. A. Ladero Quesada, que nous remercions vivement).

Alfonso de Santa Cruz, auparavant Mahomad, *morisco*, et sa femme Maria, l'un et l'autre âgés de 40 ans, 45.000 mrs.

Diego Carixa, auparavant Abenhae Carixa, 45 ans, boiteux (*manco*), et sa femme Maria, auparavant Haxa, 50 ans, 40.000 mrs.

Franciso Marçan, auparavant Abraham, 33 ans, avec une tache sur l'œil (*con una nuve en el ojo*), sa femme Maria, auparavant Fatima, 35 ans, et sa mère Maria, auparavant Fatima, 60 ans, 60.000 mrs.

Gabriel Fernandez, auparavant Rebollin, 45 ans, sa femme Graçia, auparavant Fatima, 35 ans, 40.000 mrs.

Luis Delgado, auparavant Colodraz, 50 ans, sa femme Maria Serrana, auparavant Haxa, 38 ans, 40.000 mrs.

Maria, femme du Plazençiado, auparavant Xanbxe, 45 ans, et sa fille Isabel, 25 ans, auparavant Fatima, 44.000 mrs.

Maria Chamorra, auparavant Fatima Chamorra, 35 ans, 30.000 mrs.

Maria, femme de Diego de la Barrera, auparavant Fatima, 40 ans, et sa fille Gracia, auparavant Hazona, 18 ans, 60.000 mrs.

La veuve de Bienquerença, auparavant Haxa, 50 ans, et trois filles à elle; Ynes, auparavant Xançia, 18 ans; Maria, auparavant Haxa, 14 ans; Leonor, 22 ans, 105.000 mrs.

Maria, auparavant Moçeda, 16 ans, 30.000 mrs.

Juan Lozano, auparavant Yayaya (sic) Lozano, 45 ans, et sa femme Maria, auparavant Haçon, 35 ans, 50.000 mrs.

Maria, femme de Piedrahita, auparavant Xançia, 30 ans, 35.000 mrs.

Rodrigo Chauchau, auparavant Hamete, 25 ans, et Beatriz, femme de Contreras, auparavant Fatima, 50 años, 30.000 mrs.

Fernando Delgado, savetier (*zapatero*), 25 ans, et son frère Francisco Panete, 16 ans, tous deux fils de Luis Delgado, 30.000 mrs.

Pero Alonso, auparavant Churreybid, plus de 65 ans, et sa femme Maria, auparavant Fatima, 60 ans, 12.000 mrs.

Diego, fils desdits Pero Alonso et sa femme, auparavant Hamete, 20 ans, 18.000 mrs.

Tristán Camacho, auparavant Hamete, 25 ans, 18.000 mrs.

Juan de Santa Cruz, auparavant Hoçayne, 35 años, avec une tache sur l'oeil, malade (*con una nube en el ojo, enfermo*), 15.000 mrs.

Bernaldo Manrique, auparavant Abraham, laboureur (*labrador*), 55 ans, 10.000 mrs.

L'un des esclaves (non nommé) s'était échappé de l'auberge (*venta*) d'Alhanje, à trois lieues de Mérida, parce qu'il n'était pas attaché, Fernando de Contreras, auparavant nommé Xerril Cordobado, s'étant porté caution pour lui.

